



Fiche de renseignements Saison 2022-2023

Concernant le (la) licencié (e) :

Nom :Prénom :

Adresse :

CP :Ville :

Date de naissance :/...../.....Nationalité :

Taille :cm Tel :Portable :

Profession :Courriel :@.....

Informations *obligatoires* pour les licenciés mineurs :

MERE	PERE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tel :	Tel :
Portable :	Portable :
Mail :	Mail :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)..... père, mère, représentant légal (*rayez la mention inutile*)

- Autorise(1) à pratiquer le basket-ball dans le cadre des activités de l'EAVV. (1) *indiquer Nom, Prénom du licencié.*
- Autorise, le cas échéant, l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure ou les circonstances obligerait à un recours hospitalier ou clinique.

Personne à contacter en cas d'urgence Mr – Mme.....

Tel :ou

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES DE PERSONNES SUR LE SITE INTERNET DE L'EAVV (calendrier, pressbook, Facebook, Instagram...)

Madame, Monsieur,

Souhaitant illustrer notre site Internet, nous souhaitons publier des photographies des joueurs, en groupe ou en équipe dans le cadre des activités du club. D'un point de vue juridique, la publication des photographies de personnes identifiables sur internet est réglementée. Elle demande l'autorisation de l'intéressé, s'il est majeur, ou de ses parents, ou responsables légaux s'il est mineur. Cette autorisation nous permettra de publier des photographies présent, uniquement dans le cadre des activités du club.

A votre demande, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. Sans aucune raison à fournir, vous restez également libre de demander le retrait du site d'une photographie sur laquelle vous êtes présent, et que vous ne souhaitez pas voir diffuser ; en cas de refus de votre part, les photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable seront, au choix du club, supprimées, recadrées ou floutées au niveau des traits de votre visage afin de ne plus être identifiable.

Je soussigné(e)....., licencié(e) de l'EAVV :

Autorise

N'autorise pas

La publication de photographies où je serai reconnaissable sur le site internet de l'EAVV, le calendrier et les publications du club (programme, pressbook, Facebook Instagram, et plaquette sponsoring)

*Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »*

Fait àLe.....

CHARTE SAISON 2022/2023

Il n'y a pas de joueur plus important que l'équipe

Il n'y a pas d'équipe plus importante que le club

En signant une licence au sein de l'EAVV-Basket, le joueur (et ses parents) acceptent les règles de fonctionnement énoncées dans cette charte. Le respect de cette dernière doit permettre à tous de vivre une année sportive dans les meilleures conditions. Le basket-ball est un sport collectif de compétition qui suppose un engagement de chacun à l'égard du collectif.

Le Club s'engage à :

- ✓ Assurer et licencier le joueur(se) auprès de la FFBB.
- ✓ Offrir au joueur(se) les conditions matérielles à la pratique des entraînements et de la compétition.
- ✓ Assurer la présence d'un entraîneur à chaque entraînement.
- ✓ Favoriser le sens du collectif et la socialisation de chaque joueur(se) dans une dynamique de citoyenneté active.
- ✓ A informer le joueur(se) et sa famille de la vie du club (convocations, événements, actualité...) via les pages Facebook et Instagram.
- ✓ Associer les parents à la vie du club.
- ✓ Respecter le choix des techniciens pour autant qu'il réponde aux orientations du club.
- ✓ Proposer des formations de formateur, d'arbitre ou de technicien table de marque.
- ✓ Convoquer de manière équitable joueurs et parents pour les fonctions support indispensables (déplacements, table, arbitrage, buvette, ...).

Le joueur(se) s'engage à :

- ✓ Participer et être ponctuel à tous les entraînements obligatoires, à toutes les convocations pour les matchs, l'arbitrage et la tenue de la table de marque, et à jouer toute la saison sportive.
- ✓ A être ponctuel à chaque entraînement et à chaque match, à prévenir (ou faire prévenir) son entraîneur et/ou coach de toute absence ou retard exceptionnel.
- ✓ Disposer d'un équipement (chaussures, chaussettes, short, T-shirt, gourde) adapté à la pratique du basketball avec notamment des chaussures destinées à usage uniquement sur sol sportif.
- ✓ Respecter la tenue de match et à ne la porter qu'en compétition
- ✓ Aborder les entraînements et matchs avec une attitude de sérieux, d'écoute et de volonté de progresser individuellement et collectivement
- ✓ Respecter l'encadrement, les bénévoles, les techniciens, les arbitres, la table de marque et les adversaires.
- ✓ Respecter le matériel et équipements publics mis à disposition, le ranger à l'issue de l'entraînement ou du match. Nettoyer le banc après son match, à domicile comme à l'extérieur.
- ✓ Donner une belle image du club tant à domicile qu'à l'extérieur (avant / pendant / après le match).
- ✓ Assumer financièrement les pénalités dont il est responsable (fautes techniques, rapport arbitral...). Les sanctions seront majorées de 25% par le club, lesquels 25% serviront à l'acquisition de matériel pour les plus jeunes. Aussi, une commission disciplinaire se réservera le droit de suspendre le joueur ayant commis une faute technique ou disqualifiante ou de l'impliquer dans les arbitrages sur les petites catégories.

Le(s) parent(s) et adulte(s) s'engage(nt) à :

- ✓ Vérifier la présence d'un entraîneur avant de laisser son enfant à la salle et respecter l'heure de fin d'entraînement ou de match.
- ✓ Inciter son enfant à prendre sa douche à l'issue du match ou de l'entraînement ou à tout le moins à changer de vêtement. (En fonction du protocole sanitaire en vigueur)
- ✓ Ne jamais pénétrer dans un vestiaire d'équipe sans la présence d'un autre adulte.
- ✓ Respecter les décisions des responsables du club (dirigeants, techniciens, coaches) y compris sur les réseaux sociaux.
- ✓ Respecter les arbitres, la table de marque, le responsable de salle, les adversaires et leur encadrement.
- ✓ A respecter les décisions sportives du coach (convocation, composition de l'équipe, gestion de l'effectif, principes de jeu...) et de la direction technique.
- ✓ Veiller au maintien en parfait état, notamment de propreté, de la tenue de match de leur enfant et à ne pas l'utiliser en dehors des matchs.
- ✓ Ne jamais s'adresser à un joueur en cas de litige, mais en référer au coach ou aux dirigeants
- ✓ Ne pas se substituer au coach lors de plateaux et des matchs et ne pas graviter autour des terrains pendant les temps de jeu
- ✓ Participer activement au fonctionnement du match (tenue des tables de marque, lessive des maillots, café et goûter pour les matchs à domicile, covoiturage en film des matchs avec Rematch...)
- ✓ A soutenir et encourager avec bienveillance l'équipe de son enfant dans le respect de l'esprit sportif.

Signature du licencié(e)

Signature du responsable pour les mineurs

DOCUMENTS A NOUS RETOURNER :

- Feuille de renseignements et autorisation complétée et **signée**
- 1 exemplaire de la Charte du club **signé par le licencié** (Par les parents pour les U7 à U11)
- Le règlement financier de la licence si il n'a pas été fait par CB sur HelloAsso.

ASSURANCE :

Lors de la demande de licence, vous recevrez une proposition d'assurance. Vous êtes libre de souscrire ou non à celle-ci.

Le prix de l'assurance sera ajouté au prix de la licence.

En cas d'accident de ou blessure du licencié, **les frais médicaux et de la perte de salaire ne sont pas à la charge du club.**

Le club vous invite donc à considérer avec attention les assurances proposées par la FFBB ou autres organismes.

Chaque adhésion au contrat d'assurance proposée par la FFBB se renouvelle automatiquement par tacite reconduction sauf dénonciation effectuée de la part du licencié par courrier recommandée avec accusé de réception expédié à la FFBB au plus tard le 31 mai de l'année en cours de la licence.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat du club.

Secrétariat EAVV :

4 rue Emile Zola – 08330 Vrigne aux Bois - 03.24.52.22.09 – basketeavv@gmail.com

Fonctionnement de la souscription des licences par voie dématérialisée

1. La procédure est initiée par le club qui va pouvoir pré-inscrire les licenciés de la saison 2022-2023 via FBI.
2. Le licencié recevra alors un mail contenant un lien sécurisé lui permettant d'accéder à la plateforme e-Licence et ainsi compléter son formulaire. Il lui sera demandé diverses informations (nom prénom, date de naissance, adresse...), son choix de pratique et éventuellement les fonctions qu'il souhaite exercer, mais également de charger les pièces justificatives (certificat médical, surclassement, pièce d'identité...). Pour une mutation et un renouvellement, les informations sont reprises de FBI, le licencié devra principalement les contrôler puis les valider.
3. Une fois le formulaire validé par le licencié, l'intégralité des informations saisies seront disponibles dans FBI et devront être contrôlées par le club. Ce dernier aura la possibilité de modifier directement dans FBI les éventuelles erreurs (choix de la pratique, adresse...). Après avoir contrôlé l'ensemble des éléments, le club pourra ensuite valider la préinscription.
4. Concernant une création de licence, le futur licencié contacte le club. Le club s'assure que le licencié est éligible à la création de licence via une pré-inscription dématérialisée. Il collecte les données nécessaires à la création (nom, prénom, date de naissance, e-mail). Le futur licencié reçoit un lien hyper texte et enregistre sa licence en joignant les pièces justificatives.

Les documents utiles pour la licence (renouvellement, création, mutation, licence T, surclassement) ainsi que les chartes du club sont accessibles en téléchargement.

Tarifs des licences

U7	2016 et après	75 €
U9 U11	2014-2015 2012-2013	85 €
U 13 U 15	2010-2011 2008-2009	105 €
Séniors	2004et avant	125 €
Dirigeant		55 €

N.B :

- Comme indiqué dans la Charte du Club, tout(e) licencié(e) **sanctionné par une faute technique ou une faute disqualifiante devra la payer** avec une majoration de 25% pour le club qui permettra de financer du matériel pour les plus jeunes Sans ce règlement, nous ne validerons pas la licence de la saison suivante.
- Les entraîneurs payent leur licence par chèque. (une caution est demandée et, est restituée en fin de saison)
- Les dirigeants payent leur licence.
- Les bénévoles qui au cours de l'année justifient avoir fait 5 e-marques se voient rembourser leur licence sur demande en fin d'année

REDUCTION FAMILLE :

Réduction de 10 euros par licence dès la deuxième licence...

MODALITE DE REGLEMENT : Nouveau : possibilité de régler directement la licence par carte bancaire en ligne via HelloAsso, lors de la validation de la préinscription

Possibilité de faire 3 chèques pour le règlement et de panacher les modes de règlement.

Les règlements en espèces se font obligatoirement **auprès de la secrétaire du club ou des Coachs Mikael et Maxime afin de délivrer un reçu.**

PASS SPORT / CHEQUES LOISIRS CAF / CHEQUES VACANCES ANCV / COUPONS SPORTS ACCEPTES. N' HESITEZ PAS A VOUS RENSEIGNER AUPRES DE VOTRE CAF, COMITE D'ENTREPRISE.

Merci de préciser le mode de règlement choisi :

.....